

N°2022-108

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
Arrondissement de Torcy



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 11 octobre 2022 et affichée le 11 octobre 2022.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent (arrivée à 20h41), THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : COCHIN Lionel représenté par LAURENT Pierre, MONOT Laure représentée par PERALTA SUAREZ Mari, THOUMAZET Pascale représentée par GREEN Alain, TEIXEIRA Christelle représentée par GAIR Laurence, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : Sans

Secrétaire de séance : Eva LONY

Objet : Approbation du programme d'action dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La municipalité recherche pour chaque projet qu'elle déploie des financements auprès des partenaires institutionnels.

En date du 20 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé la candidature de la ville de Tournan-en-Brie au dispositif départemental intitulé « Fonds d'Aménagement Communal ». Sa candidature a été retenue par le département et il convient désormais d'approuver le programme d'actions qui seront financées dans ce cadre.

Aussi, le programme d'actions de la commune de Tournan-en-Brie se compose de deux actions

- La réalisation de tribunes-vestiaires au stade municipal. : Comme elle s'y est engagée, la Ville souhaite poursuivre l'aménagement du stade et également répondre aux contraintes fédérales liées à l'accession depuis 2017 au niveau fédéral du club de rugby. Ce projet a également pour objectif de remplacer à terme les vestiaires d'origine devenus obsolètes et très énergivores. **Pour cette action, la commune sollicite auprès du Département dans le cadre de sa politique contractuelle une subvention de 300 000,00€**
- La réfection et le réaménagement de la rue du Maréchal Foch : l'objectif poursuivi de ce projet est de plusieurs ordres. Il s'agit de réviser son fonctionnement, de laisser de la place aux modes doux (piste cyclable), de végétaliser dans un souci d'environnement et d'esthétisme, de repenser le stationnement des véhicules, de favoriser la réduction de la vitesse. **Pour cette action la commune sollicite auprès du Département dans le cadre de sa politique contractuelle une subvention de 300 000,00€**

Le tableau ci-après indique les coûts prévisionnels et les délais de réalisation

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée
Réaménagement de la rue du Marechal Foch	2023	1.808.008,05€	300 000,00€
Réalisation de tribunes -vestiaires au stade	2023	971.695,00€	300.000,00€
TOTAL		2.779.703,50 €	600.000,00 €

Il est précisé que la commune est Maître d'Ouvrage sur ces deux actions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du Fond d'Aménagement communale adopté en assemblée délibérante du Département le 14 juin 2019 et modifié le 24 septembre 2020,

Vu la délibération N02021-100 par laquelle la Ville de Tournan-en-Brie se porte candidate au Fond d'aménagement Communal,

Vu le programme d'actions présenté,

Considérant que la commune est maîtresse d'ouvrage.

N°2022-108

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame LONY, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et du développement de projets associatifs et culturels, et de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le programme d'actions proposé par la Commune joint à la présente délibération
- Valide le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,
- Autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2022.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie



Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication de la liste des délibérations examinées en séance le : 17 octobre 2022.

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19 octobre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

